**Modèle de courrier de réponse de l’agent relatif à son droit à une période de préparation au reclassement**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Adresse postale de l’agent*

 *Lieu et date,*

 *Adresse postale de l’employeur*

**LRAR n° …**

Objet : Réponse à l’information du droit à la période de préparation au reclassement (PPR) et au reclassement

*Monsieur/Madame le Maire/Président(e),* **(choisir)**

Par ce courrier :

[ ]  J’accepte de bénéficier d’une période préparatoire au reclassement professionnel en vue de mon reclassement selon les modalités prévues par le code général de la fonction publique (CGFP) et le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

OU

[ ]  Je refuse de bénéficier d’une période préparatoire au reclassement professionnel et je sollicite mon reclassement selon les modalités prévues par le CGFP et le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

OU

[ ]  Je refuse de bénéficier d’une Période Préparatoire au Reclassement et je refuse de bénéficier d’un reclassement professionnel selon les modalités prévues par CGFP et le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985, pour le motif suivant :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Je reste à votre disposition pour tout complément d’information et vous prie d’agréer, Monsieur/Madame le Maire/Président(e), mes salutations distinguées.

*NB : à titre d’information, le licenciement pour inaptitude physique intervient lorsque le fonctionnaire ne peut bénéficier d’un reclassement, d’une réintégration ou d’une admission à la retraite pendant ou au terme d’une période de disponibilité d’office après un congé de maladie (article 19 du décret n° 86-68 et article 41 du décret n° 91-298).*

 Signature de l’agent

 MAJ 10/01/2023